



**PAYS de  
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
Pays de Béarn  
Séance du 20 janvier 2020**

Date de la convocation : 14 janvier 2020  
Nombre de délégués en exercice : 52



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, M. Dino FORTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, Mme Monique SEMAVOINE, Patrick TASSERIE.

Délégués suppléants :

M. Didier LARRAZABAL a suppléé M. Arthur FINZI, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, M. Gérard DUCOS a suppléé M. Philippe GARCIA, M. Jean-Marc DENAX a suppléé M. Christian LAINE, M. André POUBLAN a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUHEYTO.

**Etaient représentés :**

Mme Lydie ALTHAPE a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Michel BERNOS a donné pouvoir à Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient excusés :**

Mme Françoise BESSONNEAU, M. André DUCHATEAU, M. Frédéric LAHORE, M. Didier LARRIEU, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. David MIRANDE, M. Francis PEES, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES-COUSINE, M. Alain TREPEU.

**Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT**

-----

**N° 3 – ELABORATION D'UN PLAN MOBILITES BEARN**

**Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE**

**Mesdames, Messieurs,**

Le Pays de Béarn a vocation à construire une stratégie de développement cohérente de son territoire sur le temps long. Celle-ci nécessite un travail d'analyse territoriale, d'identification d'enjeux d'intérêt métropolitain afin de bâtir une vision partagée du Béarn.

La question des mobilités apparaît centrale dans cette démarche de compréhension du territoire : elle est au cœur des enjeux d'accessibilité, d'attractivité, de développement économique et touristique du Pays de Béarn mais également au centre des préoccupations quotidiennes des habitants.

Aussi, l'élaboration d'un Plan Mobilité fait sens à l'échelle du Pays de Béarn en terme de cohérence d'actions, de valorisation de bonnes pratiques et d'expérimentation de solutions innovantes.

Le Plan Mobilité Béarn a pour but de définir une stratégie commune en matière de mobilité, interne et externe au territoire, qui réponde à trois objectifs :

- traiter des différentes problématiques d'infrastructures et de services de transport pour apporter des solutions en matière de mobilité au sein du territoire, qu'il s'agisse de mobilités actives (marche, vélo), alternatives à la voiture (transport à la demande, réseau interurbain, liaisons ferroviaires...)
- positionner le Béarn à des échelles supra territoriales (le bassin de l'Adour, liaisons vers les grandes métropoles dont Bordeaux et Toulouse, Paris, les capitales européennes, l'Espagne) : le Pays de Béarn est la bonne échelle pour mener des réflexions stratégiques en matière de grandes infrastructures et d'accessibilité au territoire, notamment aéroportuaire et ferroviaire.
- nourrir la réflexion menée par les intercommunalités du Béarn dans le cadre de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), sur l'éventuelle prise de compétence « Mobilités » par chacune d'entre elles.

Le Plan Mobilités Béarn s'inscrit dans la continuité de l'analyse amorcée l'année dernière en partenariat avec le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, et avec l'appui de l'Agence d'urbanisme Atlantique Pyrénées et, dont les premiers éléments de diagnostic et d'enjeux ont été restitués et débattus lors de la Présidence du 18 novembre 2019

L'année 2020 doit permettre d'aboutir le plan mobilités Béarn afin :

- de convenir d'une stratégie commune en matière d'accessibilité du territoire et d'amélioration des infrastructures de transport ;
- de contribuer opportunément aux discussions engagées entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine dans la perspective des futures contractualisations ;
- de projeter un programme d'actions cohérent en matière de déplacements internes au Béarn et en faveur des offres alternatives de mobilités ;
- de nourrir les réflexions de chaque intercommunalité s'agissant de sa prise éventuelle de compétence à la fin de l'année 2020 et notamment au vu des incidences financières correspondantes.

**Il appartient au Conseil métropolitain de bien vouloir :**

**1- Approuver l'engagement d'un Plan Mobilités Béarn ;**

**2- Approuver l'engagement d'une étude de prospective financière pour le compte de chaque intercommunalité membre ;**

**3- Autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette démarche.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**



**Le Président  
François BAYROU**

